

# Micro-entreprise : pourquoi est-ce un statut pratique ?

Vous envisagez de créer votre propre entreprise ? Le choix du statut juridique constitue une étape importante. Le statut de micro-entreprise intéresse particulièrement les futurs entrepreneurs, car il permet de lancer une activité de manière indépendante. Il s'agit en effet d'un statut pratique, et ce, pour de nombreuses raisons. Les détails ci-dessous.

## Des allègements comptables importants pour le statut de micro-entreprise

Sachez que le statut de micro-entrepreneur vous dispense de nombreuses tâches comptables lourdes. Grâce au statut de micro-entreprise, vous profitez en effet d'importants allègements comptables. Le **régime comptable** est extrêmement simplifié, vous permettant ainsi de miser tout sur la micro-entreprise et de vous consacrer pleinement au développement de votre activité.

En tant que micro-entrepreneur, vous n'avez pas besoin de présenter un bilan des comptes annuels ou de tenir un livre-journal. Lorsque vous êtes soumis à ce régime d'imposition, vos obligations comptables ne concernent en effet que **la tenue d'un livre de recettes et d'un registre d'achats**. Vous devez également conserver toutes les factures ainsi que les pièces justificatives sur une période de 10 ans.

## Micro-entreprise : simple à créer

La microentreprise se crée plus facilement que d'autres statuts. Dès lors que vous remplissez toutes les conditions

nécessaires pour en créer une, il ne vous reste plus qu'à effectuer une **déclaration de micro-entreprise en ligne**. Ceci étant fait, votre entreprise sera fraîchement créée.

Pour faire une déclaration en bonne et due forme, vous devez fournir plusieurs informations via le formulaire p0 de déclaration. Notez que grâce à ce statut, il n'est nullement nécessaire de rédiger des statuts ou de former un capital social.



## **Un régime fiscal simplifié avec la micro**

Sous le régime de microentreprise, vous profitez d'une **franchise de TVA**, à condition de vous limiter aux plafonds des différents chiffres d'affaires. En plus de vous offrir un gain de temps considérable, une franchise de TVA vous permet aussi de ne pas facturer la TVA à votre clientèle. Par conséquent, vos prix seront plus compétitifs avec des marges plus avantageuses.

Précision : le **taux prélevé sur le chiffre d'affaires** dépend de la nature de votre activité. Dans le cas d'une vente de marchandises par exemple, on appliquera un taux de 13,80 %. Si vous exercez en revanche une activité libérable, on prélèvera un peu plus de 20 % de votre CA.

Autre point important : il est tout à fait possible de modifier les obligations fiscales. Parce qu'un autoentrepreneur est généralement soumis à **l'impôt sur le revenu**, l'imposition se fera en fonction du chiffre d'affaires.

# Une réduction des coûts de fonctionnement

Comme vos obligations comptables sont allégées, vous n'avez pas besoin de faire appel à un expert-comptable. L'adhésion à un centre de gestion agréé n'est pas non plus requise. Sans adhésion, le bénéfice n'est pas majoré. C'est donc une évidence : le régime de microentreprise vous permet de **faire des économies** sur toutes vos dépenses annuelles.

## Micro-entreprise : des charges sociales avantageuses

Sous le statut de micro-entreprise, votre régime social appartient à la Sécurité sociale des indépendants. Cette dernière est directement affiliée au régime général de la Sécurité sociale. Pour régler vos charges sociales, c'est simple : réglez-les sur le site de l'URSSAF tous les mois ou tous les trois mois. En tant que micro-entrepreneur, vous bénéficiez également d'un **taux de cotisations sociales** très intéressant.